





ID: 016-211603741-20230927-2023\_103-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 27 SEPTEMBRE, à 18H00, le conseil municipal. dûment convogué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation: 21 septembre 2023

#### **MEMBRES PRESENTS:**

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS. Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU. DUMONT. Christophe MONTEIRO. Marianne Marie-Laure IRIARTE-HUET. Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER. Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, William JACQUILLARD.

#### **MEMBRES EXCUSES:**

Robert JABOUILLE, Lysiane ROUYER, Robert LECOCO, Frédéric MILLAC, Sabrina BURON, Christine DALLA VALLE.

### **POUVOIRS:**

Robert JABOUILLE À Annie MARAIS, Lysiane ROUYER À Jérôme GRIMAL, Robert LECOCO À Isabelle BOURIAU, Frédéric MILLAC À François NEBOUT, Sabrina BURON À Sandra BISBAU, Christine DALLA VALLE À Frédéric CROS.

### **MEMBRE ABSENT:**

Louis-Adrien DELARUE.

Madame Annie MARAIS a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 05/10/2023

10/2022



ID: 016-211603741-20230927-2023\_103-DE

# N° 2023-103- Demande de subvention des aménagements cyclables communaux dans le cadre de la mise en œuvre du plan Charente mobilités douces porté par le Conseil départemental

La commune, dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du plan vélo souhaite demander une subvention au Conseil départemental, dans le cadre de la politique en faveur de déploiement des mobilités douces, pour les aménagements dans les secteurs suivants :

- Réalisation d'une piste cyclable et aménagements annexes (signalisation, arceaux) dans le secteur des Brandes dans le cadre de la Liaison Soyaux -Garat, et liaison au chaussidou déjà existant au niveau du Lycée Grégoire (au niveau de la rue des Maisons Rouges)
- Réalisation d'une bande cyclable sur l'avenue du Général de Gaulle, entre le rond-point du bourg et la Mairie et connexion via la rue Aristide Briand (chaussidou) aux rues des lilas et Vaucouleurs,
- Réalisation d'un chaussidou : du rond-point du Pétureau à la zone commerciale de la Jaufertie via la rue de Fregeneuil au bourg et le chemin de la Mothe

Les aménagements correspondent aux orientations du schéma d'agglomération et aux parcours prioritaires identifiés. Ils seront réalisés conformément aux prescriptions techniques du Cerema.

Selon le règlement établi par le Conseil départemental, les aménagements seraient subventionnés à hauteur de 30% pour 2024, soit le plan de financement suivant :

Equipement	Coût global	Coût CD 16 - 30%	Coût GA 35%	Coût Mairie 35%
Liaison Soyaux/Garat	164 892,97€			
Liaison Centre-ville et connexion Lilas/Vaucouleurs	13 596,45€		: 80	
Rallier les zones commerciales	8326,8€			
Total	186 816, 22 €	56 044, 86€	65 385,67 €	65 385,67 €

Le montant de la subvention demandé au Conseil Départemental est de 56 044, 86€, soit 30% du coût global des aménagements du plan vélo qui seront réalisés en 2024, la dépense sera proposée dans le cadre du BP 2024.

La commune devra s'engager à entretenir ou faire entretenir les aménagements co-financés par le Conseil Départemental.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 05/10/2023



ID: 016-211603741-20230927-2023\_103-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2331-4 et L. 2331-6, mentionnant que la commune peut percevoir, tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions de l'État, de la région et du département, ainsi que des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu le plan Charente mobilités douces,

Vu la politique cyclable déployée sur le territoire communal,

## Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de s'engager :

- dans la démarche de charte « Charente 2030 » conformément aux conditions attributives définies- par le département
- à entretenir ou faire entretenir les aménagements co-financés par le Conseil Départemental.
- Et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande auprès Conseil Départemental selon les conditions et modalités définies dans le dispositif de subventions dans le cadre du plan « Charente Mobilités Douces pour la réalisation d'aménagements cyclables présentés ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie, le 27 septembre 2023.

François NEBOUT